



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 AVRIL 2019

Le **jeudi 4 avril 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 29 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Juanita AUGUSTIN, Patrick GIRAUD, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Robin DAVID à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Christian LETEURTRE, Jean Marie ALINE à Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA à Juanita AUGUSTIN

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Patrick CALLAIS, Franck LEBRET

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LANGLOIS est nommée secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL - CM/19/023

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget principal de la Ville s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 920 129.13	11 058 268.80
	SECTION D'INVESTISSEMENT	2 400 737.57	3 166 089.03
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 346 793.66
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT	1 355 460.21	
TOTAL		12 676 326.91	17 571 151.49
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT	195 647.94	90 000.00
	TOTAL	195 647.94	90 000.00
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 920 129.13	14 405 062.46
	SECTION D'INVESTISSEMENT	3 951 845.72	3 256 089.03
	TOTAL CUMULE	12 871 974.85	17 661 151.49

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif et L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur François CRAMILLY pour le vote du compte administratif.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2018.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2018, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte le compte administratif 2018 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :
Recettes d'investissement : 3 166 089.03€
Dépenses d'investissement : 2 400 737.57€
Recettes de fonctionnement : 11 058 268.80€
Dépenses de fonctionnement : 8 920 129.13€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 765 351.46€
Fonctionnement : 2 138 139.67€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 24 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	27	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 5 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
05 avril 2019

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

